

## COMPTE RENDU DU 9 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 2 novembre 2020, s'est rassemblé à la salle Belle-Epine, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne BENOIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Jeanne BENOIT, Michel PETIT, Marie-Michelle CHAIGNEAU, Michel BIRONNEAU, Laurence GIRARD, Patrick DESLANDES, Jacques LAMY, Françoise CRABEL, Denis FERY, Dominique CHAIGNEAU, Philippe DEVINEAU, Catherine ARNAUDEAU, Patrick GIRARD, Stéphanie ROUSSEAU, Edwige GODET, Tony COULAIS, Angélique CASSERON, Manuella ROUET, Céline BELLEAU, Hervé ROUX, Hélène POUPET, Clémence NAUD.

SECRÉTAIRE : Angélique CASSERON

ABSENT EXCUSÉ : Joël BONNAUD

Joël BONNAUD ayant donné pouvoir à Manuella ROUET

---

### A – Compte rendu de l'exercice des délégations du Maire

#### **1. Droit de préemption**

Le Conseil est informé des dossiers déposés depuis le 14 septembre 2020 et pour lesquels il a été renoncé au droit de préemption :

- Terrain situé 15 rue Croix du Tour, Section AD n° 213
- Terrain situé 3 rue du chapeau rouge, Section ZA n° 309
- Terrain situé 10 rue Corderie Soulet, Section AI n° 526 section AK n°223 et 233.
- Terrain situé 5 rue des meuniers, Section ZB n° 141

### B – FINANCES

#### **1. Budget Assainissement : Décision modificative N°1**

Le conseil à l'unanimité, **DECIDE** de modifier les prévisions budgétaires ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-611 : Sous-traitance générale	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-70611 : Redevance d'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>40 000,00 €</b>		<b>40 000,00 €</b>

## 2. Budget Principal : Décision modificative N°4

Le conseil à l'unanimité, **DECIDE** de modifier les prévisions budgétaires ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>
D-2151 : Réseaux de voirie	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1328 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>
D-21318-187 : 187 BATIMENT EGLISE	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>45 000,00 €</b>		<b>45 000,00 €</b>

## 3. Année 2021

- **Participations communales**

Le conseil à l'unanimité, **DÉCIDE** de fixer ainsi qu'il suit les participations communales :

	2021
<b><u>FOURNITURES SCOLAIRES</u></b>	
• Par élève scolarisé dans les écoles maternelles et primaires, publiques et privées de la ville	32,00 €

## VOYAGES SCOLAIRES

*Les participations seront versées aux parents et calculées, au-delà de la première journée, par tranche de 24 heures complètes.*

### **Écoles primaires et maternelles, publiques et privées de la ville**

*Pour voyages d'études ou de classes dépayées dans le cadre d'activités d'éveil :*

- Par enfant domicilié à La Châtaigneraie  
~ Forfait 1er jour 9,00 €  
~ Par jour supplémentaire du 2ème au 5ème jour maxi 2,00 €

### **Pour séjour à l'étranger dans le cadre de voyages organisés par les collèges de la ville**

- par jour et par enfant domicilié à La Châtaigneraie 6,00 €  
avec un maximum de **10 jours par an**

### **Pour voyages ou classes dépayées organisés par des écoles et collèges extérieurs à la commune :**

- par enfant de moins de 17 ans domicilié à La Châtaigneraie, avec un maximum de **10 jours par an** 6,00 €

### • **Tarifs et redevances 2021**

Le Conseil à l'unanimité, **FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 les tarifs et redevances ainsi qu'il suit :

**Associations de la commune** : les locations des salles Belle Epine et/ou Mille Club sont gratuites dans la limite de 3 fois par an (quelle que soit la salle) sauf pour des manifestations à but lucratif.

Les salles mille-clubs et De Vivonne, pourront être mises à disposition des particuliers la veille de leur manifestation, sous réserve de disponibilité connue 15 jours avant, et moyennant un forfait de 30 €.

## **SALLES**

	Particulier ou entreprise		Association		Observations
	De la Commune	Hors Commune	De la Commune	Hors Commune	
Vote Bas ou Haut :	50,00 €		Gratuit	30,00 €	
<u>Mille-clubs ou De Vivonne :</u>			Gratuit sauf manifestation à but lucratif		1 jour gratuit par an pour les élus, les employés communaux en activité puis tarif d'un particulier de la commune
- Salle	110,00 €	150,00 €	50,00 €	100,00 €	
Forfait ménage Mille-clubs	65,00 €				
<u>Salle Belle Epine</u>			Gratuit sauf manifestation à but lucratif		
- Grande salle	200,00 €		50,00 €	100,00 €	
- Grande salle + cuisine	240,00 €		80,00 €	120,00 €	
- Vin d'honneur	100,00 €				
Forfait ménage salle + cuisine	90,00 €				
<u>Amphi</u>					
- Assemblées générales, conférences, spectacles d'enfants (sans droits d'entrée)	250,00 €		70,00 €	250,00 €	
- Théâtre (la représentation)	195,00 €		140,00 €	195,00 €	
- Cinéma (la séance)			70,00 €		
- Technicien (de l'heure)			25,00 €		
Forfait ménage			90,00 €		
<b>Salles Clemenceau (grande salle) et Bonséjour (grande salle) (manifestation à but lucratif)</b>			50,00 €	110,00 €	
<b>Salles Clemenceau (grande salle) et Bonséjour (grande salle) (manifestation à but non lucratif)</b>			gratuit	110,00 €	

## MATÉRIEL

	Particulier ou entreprise		Association			
	De la Commune	Hors Commune	De la Commune	Hors Commune		
Chaises (l'unité prise au dépôt)	0,40 €			0,80 €	Avec transport (sur la commune) tarif x2	Gratuit 1 fois par an pour les élus, le personnel communal en activité, les comités d'entreprise locaux (assimilés aux associations)
Bancs (l'unité prise au dépôt) :	1,00 €		Gratuit pour les associations locales (siège social sur la commune) (non soumises à l'impôt commercial)			
Tables 3 m (l'unité prise au dépôt) :	2,50 €			5,20 €		
Tables 2 m (l'unité prise au dépôt) :	2,50 €					
Tables 1 m (l'unité prise au dépôt)	1,00 €			2,00 €		
Tables bar :	Gratuit		Gratuit	Gratuit		
Panneaux (l'unité prise au dépôt) :	2,40 €		Gratuit	4,85 €		
Barrières :	2,00 €		Gratuit	2,00 €		
Podium (10x6 m <sup>2</sup> ) :					Transport assuré par la commune	
Jusqu'à 30 m <sup>2</sup> :	130,00 €		Gratuit	130,00 €		
Plus de 30 m <sup>2</sup> :	180,00 €		Gratuit	180,00 €		
<u>Tivolis :</u>					Transport assuré par la commune	Gratuit pour les communes et associations (hors communes) ayant rendu des services analogues et gratuits à la commune de La Châtaigneraie. Elus et Personnel communal (en activité) : 1 tivoli ou 1 tente pliante gratuit par an
- l'unité par manifestation (1 semaine maximum)	140,00 €		Gratuit			
- Personnel pour le montage ou démontage par agent et par heure	25,00 €		25,00 €			
<u>Tentes pliantes :</u>					Transport assuré par la commune	
Tarifs à l'unité par manifestation (1 semaine maximum)						
- Tente de 4 x 8 m	110,00 €		Gratuit			
- Tente de 3 x 6 m	60,00 €					
- Personnel pour le montage ou démontage par agent et par heure	25,00 €					

### • Tarifs cimetière

Le conseil à l'unanimité, **DECIDE** d'approuver les tarifs cimetière pour l'année 2021 conformément au tableau ci-dessous.

CIMETIÈRE	2020	Proposition 2021
• <b>Inhumations</b>		
Concession 30 ans, le m <sup>2</sup>	100,00 €	100,00 €
Concession 50 ans, le m <sup>2</sup>	160,00 €	160,00 €

● <b>Jardin du Souvenir</b>		
<b>Columbarium</b>		
Concession 15 ans	120,00 €	120,00 €
Concession 30 ans	180,00 €	180,00 €
Plaque à graver	+ 160,00 €	+ 160,00 €
<b>Cavurne</b>		
Concession 30 ans		340,00 €
Concession 50 ans		500,00 €
<b>Dépôt des cendres</b>		
Taxe de dispersion	20,00 €	20,00 €
Plaque à graver		40,00 €

● **Droits de place**

Le Conseil à l'unanimité, FIXE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 les tarifs de droits de place ainsi qu'il suit, étant précisé que les commerçants ambulants, avec autorisation de la mairie (hors foire annuelle) ne sont pas soumis aux droits de place (sauf camions précédés de publicités). :

		2021
<b>FOIRE MENSUELLE</b>		
~ Abonnés et saisonniers	<i>le ml</i>	0,70 €
~ Passagers	<i>le ml</i>	1,20 €
~ Forfait camions (précédés de publicités)		62,00 €
<b>MÉTIERES FORAINS (manège ou stand)</b>	<i>le stand</i>	20,00 €
<b>CIRQUES</b>	<i>le m<sup>2</sup></i>	0,20 €
<b>FOIRE ANNUELLE D'OCTOBRE</b>		
~ Exposants sans véhicules d'exposition	<i>le ml</i>	4,00 €
~ Exposants avec véhicules d'exposition	<i>par véhicule</i>	4,00 €

● **Recouvrement 2021**

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- estimant que ces interventions ont un coût et perturbent l'organisation des services techniques,
- **décide** à l'unanimité de facturer toute intervention rendue nécessaire par un problème de sécurité ou de salubrité.
- **décide** d'appliquer les tarifs horaires suivants pour toute intervention des services techniques

◆ Personnel	25,00 €
◆ Personnel + camion	60,00 €

♦ Personnel + chargeur	65,00 €
♦ Personnel + tondeuse	45,00 €

- Une facture sera établie et transmise au riverain ou propriétaire concerné et sera immédiatement suivie de l'émission d'un titre de recettes qui sera mis en recouvrement par la Trésorerie. Le coût global d'intervention sera calculé en fonction du nombre d'agents, du temps passé du départ au retour à l'atelier municipal.

- **Régie 2021**

Le Conseil à l'unanimité,

- **FIXE** à 25.00 € le coût horaire du personnel à prendre en compte pour la comptabilisation des travaux en régie de la commune pour l'année 2020,
- **CHARGE** Madame le Maire d'appliquer cette disposition.

#### **4- Redevance Assainissement 2021**

Le conseil à 22 voix pour et 1 abstention, **FIXE** la redevance assainissement à appliquer en 2021 à 1,73 € H.T. le m<sup>3</sup>.

#### **5- Participation de financement à l'assainissement collectif – Année 2021**

Le conseil municipal à 22 voix pour et 1 abstention, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

**DECIDE** de fixer la PFAC pour les **constructions nouvelles** comme suit :

- Participation par logement : 1 250.00 €

**DECIDE** de fixer la PFAC pour **les constructions existantes** comme suit :

- Participation par logement : 475.00 €

**DECIDE, par ailleurs, en vertu des dispositions énoncées à l'article L.1331-7-1 du code de la santé publique** de fixer la PAC pour **les constructions autres qu'à destination principal d'habitat (qui produisent des eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique)** comme suit :

- Participation par logement : 1 250.00 €

**RAPPELLE** que le fait générateur de la PFAC est le raccordement au réseau

**DIT** que les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrites au budget assainissement

## 6- Aide destruction frelons asiatiques

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'apporter une aide financière comme ci-dessous :

<b>Montant de l'aide</b>		
<b>Nature des dépenses subventionnables</b>	<b>Pourcentage de l'aide</b>	<b>Subvention maximum</b>
Destruction d'un nid de frelons asiatiques par un professionnel agréé	50 % du TTC ou HT pour les assujettis à la TVA	Plafond de l'aide 100 €

- **de s'appuyer** sur les mêmes modalités d'attribution que celles votées par la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie (objet, bénéficiaires, conditions et modalités)

### Conditions

- La destruction du nid doit être réalisée par un prestataire préalablement agréé par la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie,
- Les dépenses subventionnables sont celles qui sont nécessaires à l'opération de destruction (intervention du professionnel agréé, avec ou sans nacelle...),
- Les aides ne peuvent être attribuées que dans la limite des crédits inscrits au budget intercommunal,
- Plusieurs demandes peuvent être faites par un même particulier,
- Cette aide est cumulable avec toute autre aide publique,
- Toute annulation de l'aide fera l'objet d'un remboursement par le bénéficiaire des sommes qui lui auraient été versées.

## 7- Taxe d'aménagement 2021

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de reconduire le taux de 1% sur l'ensemble du territoire communal ;**
- **de reconduire l'exonération totale de 100 % sur :** Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+);
- **d'exonérer totalement en application du 8° de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme les surfaces des abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.**

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible de plein droit annuellement sauf si une nouvelle délibération la modifie.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.



## 8- Frais de fonctionnement des écoles publiques

Le conseil à l'unanimité, **FIXE** les frais de fonctionnement des écoles publiques pour l'année scolaire 2019/2020 à 738.66 € par élève.

## 9- Ecole privée : Contrat d'association 2021

Le Conseil à l'unanimité, **DÉCIDE** de verser à l'OGEC de l'école Sainte-Marie pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2020 la somme de dix-sept mille six cent soixante-six euros et vingt-cinq centimes (17 666.25 €) conformément au contrat d'association en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

## 10-Acquisition terrain

Le conseil à l'unanimité,

1°) **décide** d'acquérir les parcelles cadastrées section AE n° 65 pour une contenance de 1 434 m<sup>2</sup> et n° 67 pour une contenance de 4 655 m<sup>2</sup> sises rue Chemin Neuf et rue des Jacobins à La Châtaigneraie, appartenant aux consorts CAILLET – ATLAN - BARRY, au prix de 4.80 € le m<sup>2</sup> soit VINGT NEUF MILLE DEUX CENT VINGT SEPT EUROS ET VINGT CENTS (29 227.20 €),

2°) **autorise** le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique aux frais de la commune de La Châtaigneraie en l'étude de Me GRATRAUD, notaire à La Châtaigneraie avec la participation de Me LOEVENBRUCK de Chantonmay représentant les vendeurs. L'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge exclusive de la commune de La Châtaigneraie, qui s'y engage expressément.

## C – TRAVAUX

### 1. Bistrots : Avenants

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

**ACCEPTE** l'avenant au marché de travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment en centre-bourg en Bistrot comme ci-dessous :

#### **Lot n° 7 – Peinture sol collé SARL ENTREPRISE BETARD Claude – La Châtaigneraie**

Marché initial	5 131.42 € HT
Avenant n° 1	+ 369.02 € HT
Nouveau montant	5 500.44 € HT

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer les avenants.

## **2- Marché de travaux : Restauration du clocher de l'Eglise**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Maire à signer les marchés de travaux pour la restauration du clocher de l'église Saint Jean-Baptiste, dans la limite d'un montant global fixé à un maximum de 1 000 000 € HT, et à signer les décisions relatives aux offres non retenues, étant précisé que le Maire rendra compte de l'exécution de cette autorisation lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal ;
- Autorise le Maire à signer tous actes y afférant.

## **D – QUESTIONS DIVERSES**

### **2 Ouverture des magasins le dimanche**

Le Conseil municipal, à 22 voix pour, 1 contre,

**Décide** d'émettre un avis favorable sur l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail les 4 dimanches suivants :

- 3 octobre (foire annuelle)
- 12, 19 et 26 décembre

### **3 Bulletin d'information communal**

Le conseil à l'unanimité, **DECIDE** de modifier l'intitulé du bulletin d'information communale comme suit « Au fil de l'Info ».

### **4 Référents PCAET et PLUiH**

Le Conseil, à 22 voix pour et 1 abstention :

**DESIGNE** Philippe DEVINEAU élu référent PCAET à la Communauté de Communes en plus du maire.

**DESIGNE** Michel BIRONNEAU élu référent PLUiH à la Communauté de Communes en plus du maire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Marie-Jeanne BENOIT  
Maire

